



# **Rapport Compte Administratif 2019**

Ville de Mons en Barœul

# Sommaire

---

<b>PARTIE 1 – BUDGET PRINCIPAL</b> .....	<b>3</b>
<b>I. SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>3</b>
A. Les dépenses courantes.....	3
B. Les recettes courantes .....	8
C. Les dépenses et recettes exceptionnelles.....	13
D. Le bilan de la section de fonctionnement .....	14
<b>II. SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	<b>15</b>
A. Les dépenses.....	15
Travaux du Programme de Rénovation Urbaine :.....	16
Travaux du Programme d'Equipement :.....	17
Travaux du Programme de Maintenance : .....	18
B. Les recettes.....	20
C. Le bilan de la section d'investissement .....	21
<b>III. BILAN GLOBAL 2019</b> .....	<b>21</b>
<b>PARTIE 2 – BUDGET ANNEXE</b> .....	<b>22</b>
<b>I. SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>23</b>
A. Les dépenses.....	23
B. Les recettes.....	24
<b>II. SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	<b>25</b>
<b>III. BILAN GLOBAL 2019</b> .....	<b>25</b>

# PARTIE 1 – BUDGET PRINCIPAL

---

Le présent rapport a pour objectif de présenter les résultats comptables définitifs 2019 de la commune de Mons en Baroeul, complétés d'éléments comparatifs issus de l'analyse financière simplifiée 2019 réalisée par le comptable public.

Les comparaisons statistiques transmises par le comptable public s'appuient sur les données de 14 communes au niveau départemental (82% de l'effectif total de la strate démographique de 20 000 à 50 000 habitants, de 25 communes au niveau régional (86 % de l'effectif total) et de 260 communes au niveau national (76 % de l'effectif total).

L'année 2019 s'est traduite par un volume d'investissements record (près de 10 M€), financé par une partie des excédents cumulés des années antérieures et une épargne « d'exploitation » annuelle en augmentation. Cet effort d'investissement important a donc été réalisé sans recours à l'endettement.

## I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement 2019 (dépenses exceptionnelles comprises) s'élèvent à **20 829 778,16 €**, diminuant de 1,19% par rapport à 2018, et les recettes réelles de fonctionnement 2019 (recettes exceptionnelles comprises) s'élèvent à **26 206 949,35 €**, diminuant de 3,22 % par rapport à 2018.

Déduction faite des dépenses et recettes exceptionnelles qui fluctuent sensiblement d'un exercice à un autre, dans un contre-effet ciseau, les dépenses « courantes » de fonctionnement 2019 diminuent de 1,06% par rapport à 2018 alors que les recettes « courantes » augmentent de 1,54% par rapport à 2018. Elles avaient évolué de manière presque synchrone en 2018 (+0,84 % pour les dépenses et +0,80 % pour les recettes).

### A. Les dépenses courantes

Les dépenses courantes de fonctionnement (hors charges exceptionnelles) atteignent **20 803 950,29 €** en 2019, soit 95,5 % du budget initial.

Cette diminution globale des dépenses courantes s'explique essentiellement par une baisse des dépenses de personnel en 2019.

### Dépenses de personnel :

Alors que les dépenses de personnel étaient stables en 2018, celles-ci atteignent 13,5 M€ en 2019 (chapitre 012) soit une diminution de 1,4 % par rapport à 2018.

Elles s'élèvent à 641 € par habitant (538 € par habitant après déduction des remboursements des frais de personnel titulaire mis à disposition du C.C.A.S et des structures d'accueil pour personnes âgées).

### **COMPARAISON DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - COMMUNES DE 20 000 à 50 000 HABITANTS**

<i>En €/hab</i>	Commune	2019		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	250	242	273	298
Charges de personnel	641	703	729	777
Charges de gestion courante	95	159	148	182
Charges réelles financières	0	21	25	28

Les principales baisses de charges de personnel concernent :

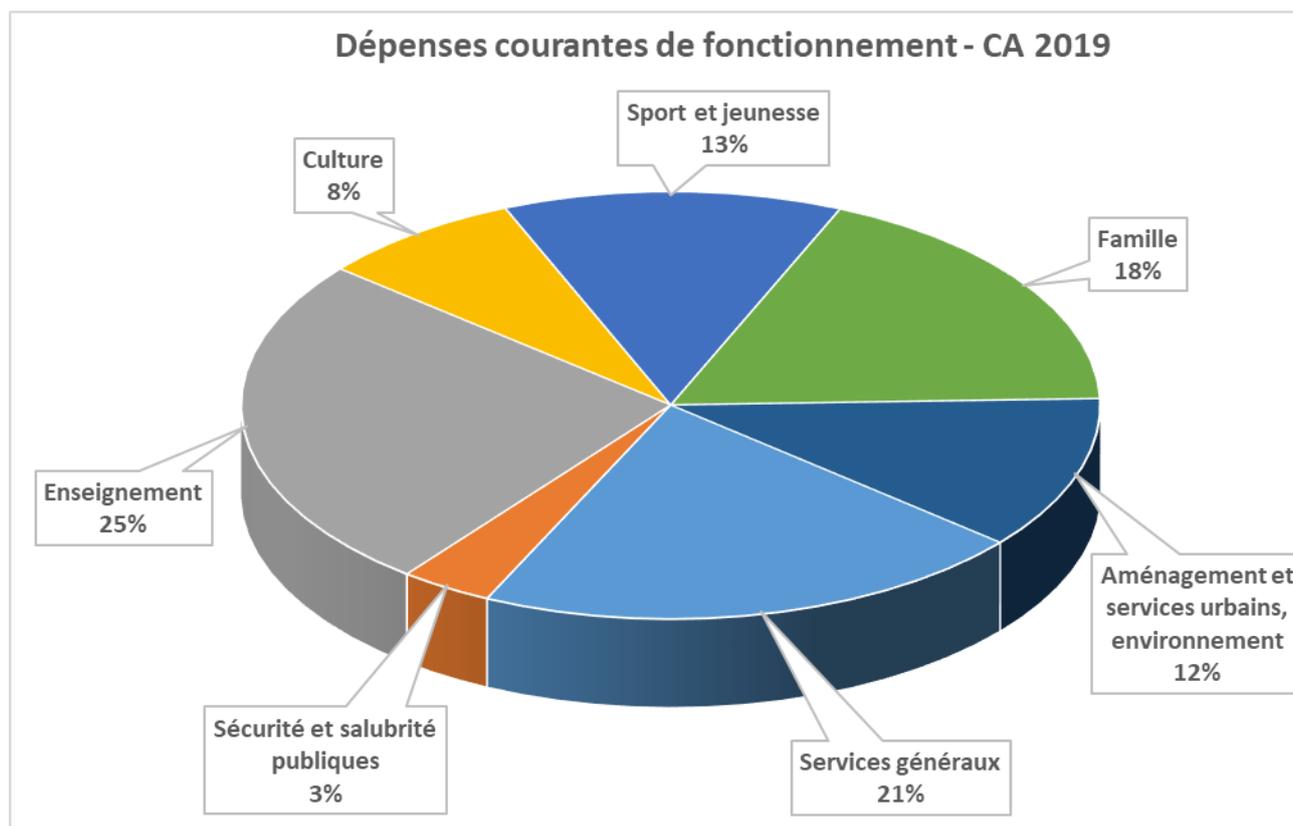
- La suppression en année pleine des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) (salaires des vacataires animateurs, des enseignants, mais aussi du personnel d'entretien des locaux),
- Le non-remplacement d'un emploi de collaborateur de cabinet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- La période de vacance de postes à l'occasion de départs d'agents en cours d'année (mutations, retraite...) et les difficultés de recrutement dans certains secteurs d'activité (fonctions ressources, police municipale, filière médico-sociale...),
- Le passage à demi-traitement de plusieurs agents suite à des arrêts maladie de longue durée ou des placements en disponibilité d'office, nombre de ces agents ayant par ailleurs contracté une assurance maintien de salaire.

Ces baisses ont plus que compensé les augmentations de charges salariales 2019 liées à :

- L'application des dispositions du Protocole Parcours Carrières et Rémunérations (PPCR),
- L'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT),
- La réévaluation de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG non compensée par l'Etat,
- La majoration la prime annuelle versée aux agents municipaux,

- La revalorisation du régime indemnitaire des policiers municipaux,
- L'octroi de nouveaux moyens humains en année pleine et l'augmentation du temps de travail de certains postes (chargé de mission économie-emploi, technicien informatique, 1,5 etp ATSEM, régisseur des studios d'enregistrement, deuxième phase du projet d'établissement de l'école de musique),
- la reconnaissance rétroactive en maladie professionnelle des congés longue maladie et disponibilité d'office d'un agent,

Globalement, 56 % des dépenses de fonctionnement de la Ville sont consacrées à l'enfance, la petite enfance, aux aînés, au sport et à la jeunesse. 21% des dépenses sont consacrées aux services généraux, 15% aux services urbains et à la sécurité et 8 % sont consacrées à la culture.



Les évolutions 2018-2019 peuvent être synthétisées par articles et chapitres fonctionnels de la manière suivante :

## EVOLUTION DES DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Fonction	Intitulé	CA 2018 €	BP 2019 €	CA 2019 €	Evol. CA19 /CA18 %	Evol. CA19 /BP19 %
92020	ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	3 016 130	3 103 812	2 998 701	-0,58%	-3,39%
92021	ASSEMBLEE LOCALE	325 209	301 113	303 627	-6,64%	0,83%
92022	ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	18 248	19 380	15 727	-13,82%	-18,85%
92023	INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	142 503	159 779	152 832	7,25%	-4,35%
92024	FETES ET CEREMONIES	64 470	80 900	69 013	7,05%	-14,69%
92025	AIDE AUX ASSOCIATIONS	701 145	737 315	717 197	2,29%	-2,73%
92026	CIMETIERE	81 359	89 734	92 158	13,27%	2,70%
<b>920</b>	<b>SERVICES GENERAUX</b>	<b>4 349 063</b>	<b>4 492 033</b>	<b>4 349 255</b>	<b>0,00%</b>	<b>-3,18%</b>
92112	POLICE MUNICIPALE	702 343	775 312	725 557	3,31%	-6,42%
<b>921</b>	<b>SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE</b>	<b>702 343</b>	<b>775 312</b>	<b>725 557</b>	<b>3,31%</b>	<b>-6,42%</b>
92213	CLASSES REGROUPEES	3 209 514	3 394 816	3 325 742	3,62%	-2,03%
92251	RESTAURATION SCOLAIRE	2 062 590	1 924 919	1 784 165	-13,50%	-7,31%
92255	CLASSES DE DECOUVERTE	126 611	200 083	196 534	55,23%	-1,77%
<b>922</b>	<b>ENSEIGNEMENT - FORMATION</b>	<b>5 398 715</b>	<b>5 519 818</b>	<b>5 306 440</b>	<b>-1,71%</b>	<b>-3,87%</b>
92311	EXPRESSION MUSICALE	598 943	617 919	618 682	3,30%	0,12%
92314	SALLES DE SPECTACLES	219 415	246 353	256 728	17,01%	4,21%
92321	BIBLIOTHEQUE	321 445	322 366	314 732	-2,09%	-2,37%
9233	ACTION CULTURELLE	411 310	416 499	409 862	-0,35%	-1,59%
<b>923</b>	<b>CULTURE</b>	<b>1 551 112</b>	<b>1 603 137</b>	<b>1 600 003</b>	<b>3,15%</b>	<b>-0,20%</b>
92413	PISCINE	820 264	857 175	840 110	2,42%	-1,99%
92414	AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS	785 182	833 112	770 626	-1,85%	-7,50%
92421	CENTRES DE LOISIRS	615 650	663 712	593 993	-3,52%	-10,50%
92422	AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	445 115	459 295	448 344	0,73%	-2,38%
<b>924</b>	<b>SPORT ET JEUNESSE</b>	<b>2 666 211</b>	<b>2 813 294</b>	<b>2 653 073</b>	<b>-0,49%</b>	<b>-5,70%</b>
9260	SERVICES COMMUNS	753 779	794 655	746 133	-1,01%	-6,11%
9261	SERVICES AUX AINES	1 792 529	1 777 727	1 712 730	-4,45%	-3,66%
9263	AIDES A LA FAMILLE	232 440	273 821	264 063	13,60%	-3,56%
9264	CRECHE / ETABLISSEMENTS PETITE ENFANCE	1 026 907	1 067 756	1 035 568	0,84%	-3,01%
<b>926</b>	<b>FAMILLE</b>	<b>3 805 655</b>	<b>3 913 959</b>	<b>3 758 494</b>	<b>-1,24%</b>	<b>-3,97%</b>
92813	PROPRETE URBAINE	333 822	424 699	312 142	-6,49%	-26,50%
92814	ECLAIRAGE PUBLIC	266 594	292 000	273 337	2,53%	-6,39%
92823	ESPACES VERTS URBAINS	1 390 620	1 433 767	1 302 805	-6,31%	-9,13%
92824	AMENAGEMENT URBAIN	562 887	521 680	522 845	-7,11%	0,22%
<b>928</b>	<b>AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS</b>	<b>2 553 923</b>	<b>2 672 146</b>	<b>2 411 128</b>	<b>-5,59%</b>	<b>-9,77%</b>
<b>SOUS-TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 920 à 928</b>		<b>21 027 022</b>	<b>21 789 699</b>	<b>20 803 950</b>	<b>-1,06%</b>	<b>-4,52%</b>

Les principales variations 2018/2019 concernent :

- 92021 – Assemblée locale : la baisse constatée est liée à la vacance d'un emploi de collaborateur de cabinet sur la totalité de l'année 2019.
- 92022 – Administration générale de l'Etat : la baisse des dépenses en 2019 et la non consommation d'une partie des crédits inscrits au budget sur cette fonction s'expliquent par :

- ✓ Le paiement exceptionnel de deux indemnités annuelles aux comptables publics sur l'exercice 2018 compte tenu du départ en retraite en début d'année de l'ancien receveur municipal ;
  - ✓ La présence d'un agent recenseur en moins par rapport aux prévisions budgétaires initiales.
- 92023 – Information, communication, publicité : conformément aux prévisions budgétaires, le coût salarial d'un poste, initialement imputé sur la fonction 92824 (aménagement urbain), a été transféré à compter de 2019 et sur cette fonction compte tenu des missions exercées par l'agent.
  - 92024 – Fêtes et cérémonies : la hausse des dépenses 2019 est principalement liée à la sécurisation des braderies et manifestations et à la réparation, pose et dépose des illuminations des fêtes de fin d'année.
  - 92026 – Cimetière : la hausse des dépenses 2019 correspond au verdissage (par hydromulching) des allées du cimetière.
  - 92251 – Restauration scolaire : la baisse des charges de personnel imputées sur cette fonction est principalement liée à l'impact en année pleine de l'arrêt des NAP (personnel vacataire).
  - 92255 – Classes de découverte : la forte hausse constatée en 2019 correspond, conformément aux prévisions budgétaires, au choix de l'école St Honoré de réaliser en 2019 les classes de découverte initialement prévues en fin d'année 2018.
  - 92311 – Expression musicale : l'évolution s'explique par l'impact en année pleine de la mise en œuvre de la 2<sup>ème</sup> phase du nouveau projet d'établissement de l'école de musique.
  - 9233 – Action culturelle : la hausse des dépenses concerne :
    - ✓ l'impact en année pleine de l'augmentation du temps de travail du régisseur des studios d'enregistrement de la salle Allende ;
    - ✓ le développement des activités du Fort dans le cadre du réseau des Fabriques Culturelles (actions financées par le versement d'un fonds de concours de la MEL) ;
    - ✓ l'imputation de dépenses sur cette fonction correspondant à l'organisation de spectacles à la salle Allende, tels que les spectacles de fin d'année pour les aînés (spectacles imputés auparavant sur la fonction 9260).
  - 9260 - Services communs et 9261 – Service aux aînés : de la même manière qu'en 2018, les nouveaux recrutements et stagiairisations de personnels titulaires ont été réalisés directement par le C.C.A.S et les structures d'accueil pour personnes âgées (avec imputation des charges sur leurs budgets respectifs). En conséquence, pour la deuxième année consécutive :

- ✓ les dépenses de personnel titulaire supportées par le budget Ville sont en diminution à proportion des départs et remplacements de personnel titulaire,
  - ✓ les recettes liées au remboursement par le C.C.A.S. et les structures d'accueil pour personnes âgées du personnel titulaire mis à disposition diminuent de manière équivalente.
- 9263 – Aides à la famille : l'augmentation des dépenses est principalement liée aux charges de personnel (passage à temps complet d'un agent au service petite enfance, réimputation du salaire d'un agent imputé en 2018 sur une autre fonction...).
  - 92813 – Propreté urbaine : l'alerte sécheresse départementale et les importantes mesures de restrictions d'eau en 2019 ont entraîné une diminution des prestations de nettoyage assurées pour l'entretien de la voirie et notamment les prestations spécifiques de nettoyage des parvis, mails et trottoirs.
  - 92823 – Espaces verts urbains : le réalisé 2019 est inférieur aux prévisions budgétaires compte tenu des vacances d'emplois suite aux départs de titulaires et aux délais nécessaires au recrutement des remplaçants.
  - 92824 - Aménagements urbains : la baisse des dépenses en 2019 s'explique, conformément aux prévisions budgétaires initiales, par la diminution de la subvention nécessaire à l'équilibre du budget annexe « patrimoine locatif » (- 40 K€ par rapport à la subvention versée en 2018). Cette diminution s'explique par la résorption du déficit d'exploitation du budget annexe, résultant de l'augmentation des recettes des loyers et de la baisse d'un certain nombre de charges transférées sur le budget principal de la Ville (frais d'entretien, d'électricité et de chauffage des salles municipales, charges de copropriété des cellules non commerciales de la Galerie Europe).

## **B. Les recettes courantes**

Les recettes courantes de fonctionnement, hors produits exceptionnels (Dotation Politique de la Ville (DPV) principalement), atteignent **24 709 323,46 €** en 2019 et sont supérieures aux prévisions budgétaires initiales (+0,70 %).

### **1. Les dotations et participations :**

Les dotations de l'Etat, hors fonds national de péréquation intercommunal et communal (FPIC) reversé par la MEL, et fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDTP) reversé par le Département, ont globalement augmenté de 146 K€ en 2019 (+ 1,54 %).

**La dotation forfaitaire** reste quasiment stable depuis 3 ans. Le recul constaté en 2019 (- 14 K€) provient de la nouvelle baisse de la population monsoise recensée (-135 habitants), après celle de 2018 (- 229 habitants) et de 2017 (- 263 habitants). Cette évolution démographique « défavorable » tend donc à ralentir.

Cette baisse a été compensée par la nouvelle progression de la **dotation de solidarité urbaine** (+156 K€ soit +2,76% en 2019) et par une légère augmentation de la **dotation nationale de péréquation** (+4 K€), dispositifs de péréquation verticale. Cette recette supplémentaire de DSU provient de la part « progression » de l'enveloppe répartie entre les 688 communes éligibles en fonction :

- de la population,
- de l'indice synthétique de classement de la ville (93<sup>ème</sup> rang pour Mons en Baroeul),
- de l'effort fiscal (1,3),
- de la population en quartier prioritaire (9 346 habitants).

Le **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales** avait fortement augmenté en 2018 compte tenu d'un calcul dérogatoire du coefficient d'intégration fiscal (CIF) de la MEL suite à une fusion d'intercommunalités. Conformément aux prévisions, la répartition du FPIC a été faite en 2019 à nouveau en fonction du CIF réel de la MEL. Le potentiel financier de la commune, étant inférieur à 90% du potentiel financier agrégé (intercommunalité comprise), la commune a perçu 323 K€ au titre du FPIC 2019.

L'**attribution de compensation** (2,08 M€) et la **dotation de solidarité communautaire** (404 K€) sont conformes aux prévisions budgétaires 2019. Le montant de l'attribution de compensation est identique à celui perçu en 2018 alors que la dotation de solidarité communautaire diminue de 0,8 K€.

Le **fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle** 2019 atteint quant à lui 80 K€ soit une nouvelle hausse de 30% par rapport à l'année 2018 (augmentation maximale fixée par le Département). Pour la troisième année consécutive, la répartition du FDTP a été réalisée en fonction du potentiel fiscal et du revenu moyen par habitant des communes.

## **2. La fiscalité directe et les compensations fiscales :**

Le produit 2019 des impôts locaux (5,74 M€) est en hausse de 2,96% par rapport à 2018 et celui des compensations fiscales (708 K€) de 5,69 %.

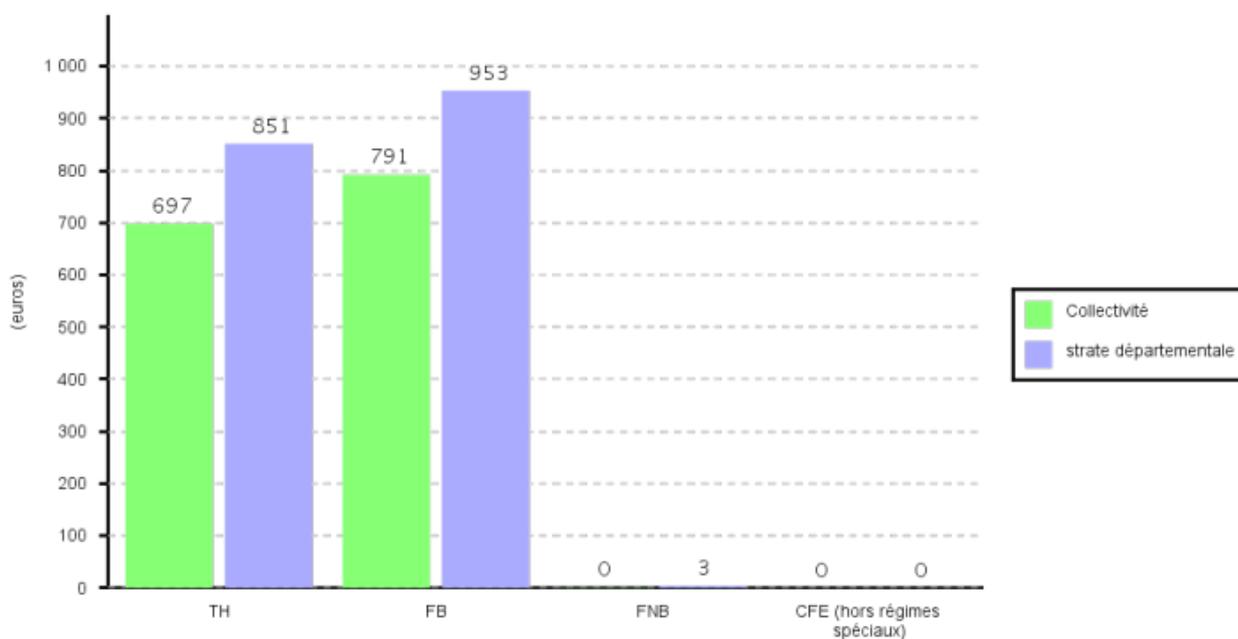
Les taux communaux d'imposition ont, comme lors des mandats précédents, été maintenus pendant la totalité du mandat municipal 2014-2020. Cette évolution du produit

des trois taxes ménages 2019 (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties) est donc liée à l'augmentation des bases de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties (dont l'augmentation automatique des valeurs locatives en fonction de l'inflation constatée en N-1 soit 2,2 %).

Les bases nettes de la taxe d'habitation – après abattements – ont sensiblement augmenté (+3,92%) entre 2018 (14,134 M€) et 2019 (14,688 M€). Avec 697 € par habitant, elles sont inférieures de 18% de la moyenne constatée dans le département du Nord pour les communes de 20 000 à 50 000 habitants (851 € par habitant).

Les bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties ont progressé un peu moins rapidement avec une hausse de +3,42 % entre 2018 (16,113 M€) et 2019 (16,664 M€). Avec 791 € par habitant, elles sont inférieures de 17% à la moyenne constatée dans le département du Nord pour les communes de 20 000 à 50 000 habitants (953 € par habitant).

### COMPARAISON DES BASES D'IMPOSITION (en €/hab) - COMMUNES DE 20 000 à 50 000 HABITANTS



Pour rappel, la réduction de la taxe d'habitation pour les foyers éligibles (« 80% des contribuables ») a atteint le taux de 65 % en 2019. L'État prend intégralement en charge le coût de cette mesure sur la base des taux d'imposition locaux 2017. La Ville a donc perçu en 2019, comme en 2018, des produits de fiscalité correspondant à 100% du produit de la TH sur les bases actualisées de 2019.

### 3. La fiscalité indirecte :

Les recettes issues des autres taxes atteignent 788 K€ au total en 2019 soit une augmentation de 11,1 % par rapport à 2018.

Le produit de la **taxe additionnelle aux droits de mutation** (594 K€) augmente de 17,06% en 2019 après avoir baissé de 19,16% entre 2017 et 2018. Il traduit une année 2019 dynamique en termes de mutations à titre onéreux sur le territoire monsois.

Le produit de la **taxe sur la consommation finale d'électricité** (162 K€) diminue de 5,84% en 2019 et celui de la **taxe locale sur la publicité extérieure** (27 K€) augmente de 8,97%.

Au total, les recettes « non affectées » 2019 évoluent de 1,82 % par rapport à 2018 et sont supérieures de 1,4% aux prévisions budgétaires initiales.

#### EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTEES

		CA 2018 €	BP 2019 €	CA 2019 €	Evol. CA19/CA18 %	Evol. CA19/BP19 %
ETAT	DOTATION FORFAITAIRE	3 431 448	3 415 000	3 417 308	-0,41%	0,07%
	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	5 647 522	5 810 000	5 803 622	2,76%	-0,11%
	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	395 656	377 000	399 917	1,08%	6,08%
	FNGIR	656	656	657	0,15%	0,15%
	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES DE L'ETAT</b>	<b>9 475 282</b>	<b>9 602 656</b>	<b>9 621 504</b>	<b>1,54%</b>	<b>0,20%</b>
	COMPENSATION POUR PERTE TA	198	0	299	51,01%	
	COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TF	60 232	60 000	61 726	2,48%	2,88%
	COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TH	609 840	646 300	646 374	5,99%	0,01%
	<b>IMPOTS ET TAXES NON AFFECTEES DE L'ETAT</b>	<b>670 270</b>	<b>706 300</b>	<b>708 399</b>	<b>5,69%</b>	<b>0,30%</b>
<b>TOTAL ETAT</b>	<b>10 145 552</b>	<b>10 308 956</b>	<b>10 329 903</b>	<b>1,82%</b>	<b>0,20%</b>	
MEL	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 082 928	2 082 928	2 082 928	0,00%	0,00%
	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	404 397	403 590	403 590	-0,20%	0,00%
	FONDS NATIONAL DE PEREQUATION INTERCO. ET COM.	416 049	333 000	323 354	-22,28%	-2,90%
<b>TOTAL MEL</b>	<b>2 903 374</b>	<b>2 819 518</b>	<b>2 809 872</b>	<b>-3,22%</b>	<b>-0,34%</b>	
DEPARTEMENT	FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE TP	61 191	42 830	79 548	30,00%	85,73%
	<b>TOTAL DEPARTEMENT</b>	<b>61 191</b>	<b>42 830</b>	<b>79 548</b>	<b>30,00%</b>	<b>85,73%</b>
MENAGES	TAXE HABITATION (y compris rôles sup.)	2 713 011	2 756 550	2 822 495	4,04%	2,39%
	TAXE FONCIERE BATI (y compris rôles sup.)	2 856 492	2 891 530	2 911 733	1,93%	0,70%
	TAXE FONCIERE NON BATI	9 727	9 920	9 981	2,61%	0,61%
<b>TOTAL MENAGES</b>	<b>5 579 230</b>	<b>5 658 000</b>	<b>5 744 209</b>	<b>2,96%</b>	<b>1,52%</b>	
DIVERS	TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	4 736	4 700	4 856	2,53%	3,32%
	DROITS DE MUTATION	507 035	450 000	593 511	17,06%	31,89%
	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	172 508	170 000	162 428	-5,84%	-4,45%
	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	25 134	25 000	27 389	8,97%	9,56%
<b>TOTAL DIVERS</b>	<b>709 413</b>	<b>649 700</b>	<b>788 184</b>	<b>11,10%</b>	<b>21,32%</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>19 398 760</b>	<b>19 479 004</b>	<b>19 751 716</b>	<b>1,82%</b>	<b>1,40%</b>	

#### 4. Les autres recettes courantes :

Le montant total des autres recettes courantes de fonctionnement atteint **4,93 M€** en 2019 (+0,24% par rapport à 2018).

Ces recettes sont issues :

- de la participation financière des usagers aux services tarifés de la commune (restauration scolaire, garderie, ALSH, crèche, halte-garderie, piscine, bibliothèque, école de musique, salles de spectacles Allende et Trait d'Union...),
- des participations financières de partenaires tels que la CAF, la MEL, le Département...) pour le fonctionnement de services et le développement d'actions spécifiques,
- des remboursements de charges de personnel par le CCAS et les structures d'accueil pour personnes âgées pour le personnel mis à disposition par la Ville.

Les principales diminutions correspondent à :

- la suppression en année pleine des participations financières de l'Etat et de la CAF pour le fonctionnement des NAP (-299 K€ par an soit -175 K€ par rapport à 2018),
- la diminution des remboursements de charges de personnel titulaire mis à disposition du C.C.A.S. et des structures d'accueil pour personnes âgées, au fur et à mesure des remplacements d'agents de la ville mis à disposition par de nouveaux recrutements imputés directement sur le budget des structures,
- une semaine de fermeture supplémentaire de la piscine suite aux vidanges annuelles.

Ces diminutions ont été compensées par :

- la hausse des recettes issues de la restauration scolaire, des ALSH (+ 24 places les mercredis depuis septembre 2018), des concessions au cimetière, des locations de salles municipales et des locations des studios d'enregistrement et de la billetterie des salles de spectacles Allende et Trait d'Union,
- le versement de la participation de l'Etat au titre de la direction de projet du NPRU (144 K€),
- l'acompte 2018 du contrat enfance jeunesse (CEJ) encaissé sur l'exercice 2019.

Enfin, la ville a récupéré 27 K€ en 2019 au titre du **Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)** pour certaines dépenses de fonctionnement réalisées en

2018 (dépenses éligibles d'entretien et de réparation des bâtiments communaux et de la voirie communale).

## C. Les dépenses et recettes exceptionnelles

Le montant total des recettes exceptionnelles de fonctionnement s'élève à **1,5 M€** en 2019 (2,74 M€ en 2018 et 2,18 M€ en 2017).

Ces encaissements correspondent principalement aux produits de la Dotation politique de la Ville (1,42 M€) pour plusieurs opérations d'investissement :

DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE		TOTAL	Perçu avant 2019 (€)	Perçu en 2019 (€)	Reste à percevoir (€)
DPV	Rénovation école De Gaulle (acompte)	684 448	412 037	<b>135 521</b>	136 890
	Rénovation école Montaigne (acomptes)	832 610		<b>635 469</b>	197 141
	Aménagement skate park (acompte)	226 000	67 800	<b>113 000</b>	45 200
	Reconstruction vestiaires Stade Bernard (acomptes)	734 114		<b>321 835</b>	412 279
	Relocalisation Mission Locale (solde)	147 453	103 673	<b>43 780</b>	0
	Construction Maison du Projet (solde)	520 015	364 004	<b>156 011</b>	0
	Aménagement cellules galerie Europe (solde)	95 287	76 230	<b>19 057</b>	0
<b>TOTAL</b>		<b>3 239 927</b>	<b>1 023 744</b>	<b>1 424 674</b>	<b>791 510</b>

Les autres recettes exceptionnelles correspondent :

- au remboursement des frais de formation initiale de policiers municipaux ayant muté dans d'autres collectivités (37 K€),
- aux intérêts 2019 des placements de valeurs mobilières (7 K€),
- à un prix obtenu par la bibliothèque municipale par la Fondation « Alzheimer » pour le projet intergénérationnel « la Tête en l'air » (10K€),
- à des remboursements de taxe foncière obtenus pour certains équipements municipaux (16 K€),
- à une reprise sur une partie de la provision constituée par la Ville en 2018 pour un recouvrement de créance incertaine (3 K€).

Le montant des dépenses exceptionnelles 2019 s'élève quant à lui à **26 K€** et correspond à deux projets spécifiques :

- le partenariat avec l'association LILLE3000 pour l'organisation des événements culturels d'Eldorado (22 K€),

- le partenariat avec Boutique Gestion Espace (BGE) Hauts de France dans le cadre du dispositif « Mon Commerç'en Test » destiné à redynamiser les centres villes (acompte de 4 K€).

## D. Le bilan de la section de fonctionnement

Compte tenu des résultats définitifs 2019, le bilan des opérations réelles de la section de fonctionnement 2019 peut être résumé de la manière suivante :

### BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Charges et recettes ventilées	20 803 950	4 925 637
FCTVA		27 387
Dotations (hors DPV)		9 624 784
Impôts et taxes		10 131 516
<i>Sous total opérations courantes</i>	<i>20 803 950</i>	<i>24 709 323</i>
<b>Solde intermédiaire - Epargne de gestion 2019</b>		<b>3 905 373</b>
Dotation Politique de la Ville		1 424 674
Autres charges et produits exceptionnels	25 828	72 952
<i>Sous total opérations exceptionnelles</i>	<i>25 828</i>	<i>1 497 626</i>
<b>Total épargne nette 2019</b>		<b>5 377 171</b>

L'autofinancement dégagé sur la base des seules opérations courantes de la Ville atteint **3,91 M€** en 2019, soit + 597 K€ par rapport à 2018.

Avec les charges et produits exceptionnels réalisés en 2019, l'autofinancement total dégagé pour la section d'investissement s'élève à **5,38 M €**.

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Conformément aux objectifs décrits dans le cadre des rapports d'orientation budgétaire 2018 et 2019, la Ville poursuit son effort d'équipement : les dépenses liées aux opérations d'investissement atteignent **9 831 411,09 €** en 2019, soit une augmentation de 28 % par rapport à 2018 et de 98 % par rapport à 2017.

Les recettes s'établissent quant à elles à **1 977 978,52 €** (hors DPV).

### A. Les dépenses

Les travaux de rénovation, création et amélioration des écoles et restaurants scolaires ont représenté le tiers des dépenses d'investissement réalisées en 2019, la construction d'une nouvelle crèche municipale a représenté environ 20% des dépenses et la reconstruction des vestiaires du stade Michel Bernard environ 15%.

Avec 465 € par habitant (357 €/habitant en 2018), la ville se situe très nettement au-dessus de l'ensemble des moyennes 2019 des communes de strate démographique équivalente.

#### COMPARAISON DEPENSES D'INVESTISSEMENT - COMMUNES DE 20 000 à 50 000 HABITANTS

En €/hab	Commune	2019		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	465	283	321	397
Remboursement lié aux emprunts	0	71	87	102

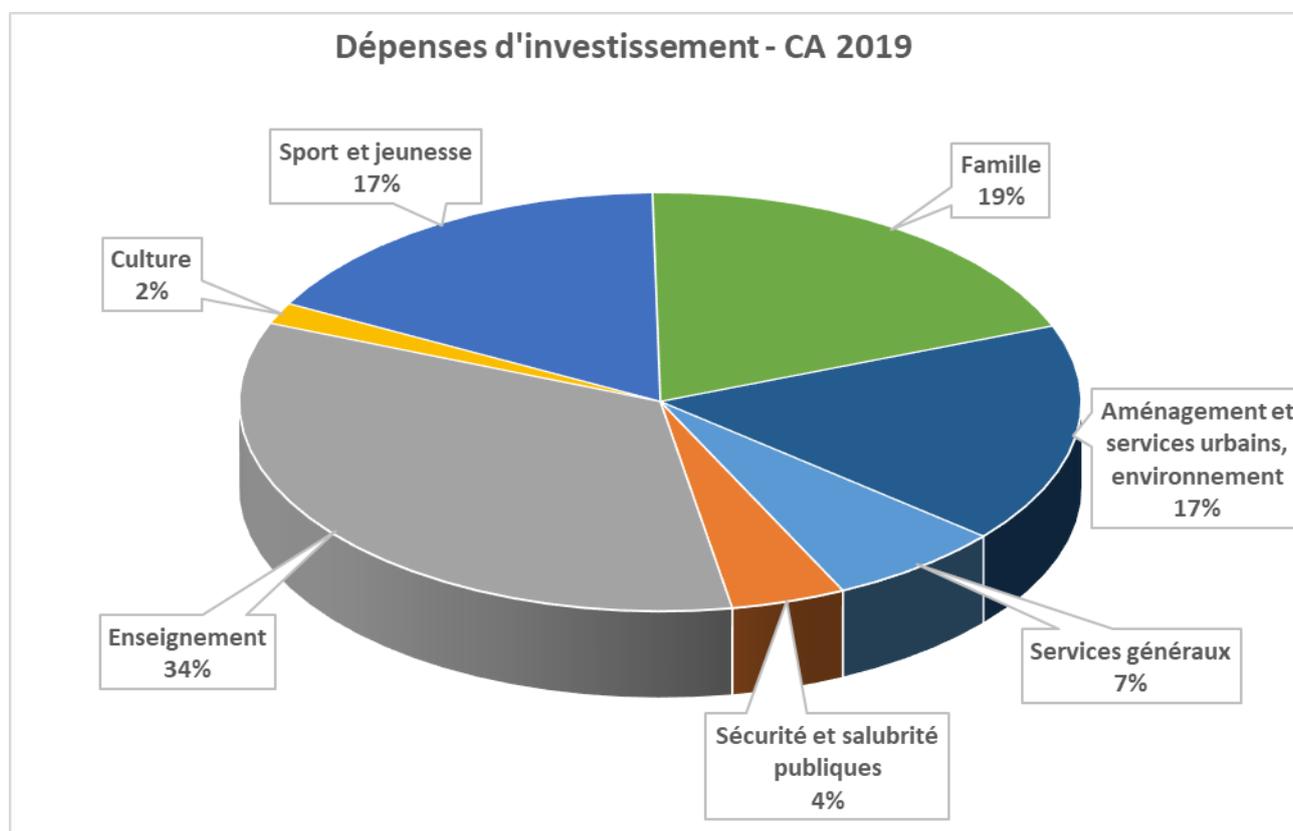
Le taux de réalisation des dépenses d'investissement 2019 est néanmoins inférieur de 30% aux prévisions budgétaires initiales compte tenu des décalages d'exécution de certaines opérations telles :

- la reconstruction des vestiaires du stade Michel Bernard,
- la rénovation de l'école La Paix,
- l'aménagement de la place Vauban,
- la dépollution du terrain situé sur le site « Ile de France »,
- plusieurs acquisitions foncières.

Les crédits liés à la finalisation ou au démarrage de ces opérations seront donc réinscrits au budget primitif 2020.

De façon globale, la ventilation des dépenses d'investissement réalisées en 2019 se présente de la façon suivante :

Fonction	Libellé	Réalisé 2019
900	Services généraux	664 972
901	Sécurité et salubrité publiques	432 189
902	Enseignement	3 326 925
903	Culture	161 801
904	Sport et jeunesse	1 665 839
906	Famille	1 908 120
908	Aménagement et services urbains, environnement	1 671 565
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>9 831 411</b>



### Travaux du Programme de Rénovation Urbaine : 1,92 M€

Le Programme de Rénovation Urbaine a enregistré en 2019, pour la finalisation de certaines opérations de l'ANRU 1, les études de programmation et le démarrage de la phase opérationnelle de l'ANRU 2, des dépenses à hauteur de **1 919 363,60 €** (920 K€ en 2018).

Ces dépenses ont principalement concerné l'aménagement d'une nouvelle crèche municipale dans la Galerie Europe (1 828 K€) ainsi que :

- le solde des travaux de réalisation et d'équipement de la Maison du Projet « Le Lien » (57 K€),
- la finalisation de quelques travaux d'aménagement de la salle de spectacles Allende (21 K€),
- la participation au protocole de préfiguration du NPRU (3 K€),
- les frais d'études pour la rénovation de la crèche municipale « Lamartine » (8 K€).

### **Travaux du Programme d'Equipement : 6,62 M€**

Ce programme concerne toutes les opérations hors Programme de Rénovation Urbaine et maintenance du patrimoine bâti et non-bâti de la Ville. En 2019, les dépenses d'un montant total de **6 618 793,02 €** (5,25 M€ en 2018) ont principalement concerné :

- les études et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation thermique de l'Hôtel de Ville (97 K€),
- la rénovation du Centre Social Imagine (131 K€),
- la reprise de concessions au cimetière (92 K€) et la finalisation des travaux d'aménagement du local des jardiniers (58 K),
- l'extension du système de vidéo protection (415 K€),
- la finalisation des travaux de verdissement des cours d'école Concorde et Renaissance (256 K€) et des travaux de rénovation de l'école maternelle De Gaulle (252 K€), la rénovation de l'école élémentaire Montaigne (1 759 K€), les études et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de rénovation de l'école La Paix (42 K€), et la création de classes numériques à l'école Saint Honoré (35 K€),
- la construction du restaurant scolaire Jean Zay et son aménagement (539 K€),
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de sécurisation (58 K€) et des travaux d'aménagement du restaurant (10 K€) du Fort,
- l'aménagement du skate Park (85 K€), la reconstruction des vestiaires du stade Michel Bernard (1 360 K€) et la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation du stade Félix Peltier (14 K€),
- l'acquisition d'un véhicule pour l'accueil de jour des Charmilles (50 K€),
- l'effacement des réseaux rue Jean Jaurès (265 K€),
- la démolition de la résidence Van Der Meersch (444 K€) et la réalisation d'études urbaines (7 K€), la valorisation des transformateurs électriques (49 K€), l'aménagement de la rue Pasteur (33 K€), la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement

des espaces publics de la Place Vauban (50 K€) et des espaces publics aux abords de l'immeuble Le Galion (5 K€),

- plusieurs acquisitions foncières pour un montant total de 439 K€ : acquisition de la salle Pinchon rue Florimond Delemer (44 K€), d'un immeuble rue du Général De Gaulle (219 K€), d'une maison rue Jean Jaurès (163 K€) et d'un garage rue Lacordaire (12,5 K€).

## **Travaux du Programme de Maintenance : 1,29 M€**

Les dépenses liées aux opérations d'investissement pour l'entretien et l'amélioration du patrimoine de la Ville s'élèvent à **1 293 254,47 €** en 2019 (1,48 M€ en 2018). Ces travaux intègrent la mise aux normes d'accessibilité des équipements publics dans le cadre de l'Ad'Ap.

Les principales opérations de travaux de maintenance sur le patrimoine bâti et non-bâti de la Ville ont concerné :

- les équipements administratifs : rénovation du local des archives de l'Hôtel de Ville (3 K€), évolution de progiciels et acquisition de certificats RGS (11 K€), acquisition de divers matériel informatique et mobilier (28 K€),
- l'acquisition de matériels et outillages pour le Centre Technique Municipal (13 K€),
- des travaux d'aménagement de logements pour nécessité absolue de service (10 K€),
- divers matériels pour la Police Municipale (5 K€) et la participation au raccordement de la sirène incendie au réseau de défense civile (10 K€),
- les illuminations de fin d'année (33 K€),
- les salles des fêtes/associatives : travaux de rénovation de la salle Vauban (72 K€), travaux de mise aux normes d'accessibilité AD'AP de la salle Marie Curie et de l'Eglise Saint Pierre (26 K€), autres travaux divers (9 k€) et acquisition de mobilier et matériels (20 K€) pour les salles,
- les équipements scolaires : maîtrise d'œuvre et travaux de mise aux normes d'accessibilité AD'AP des écoles Anne Franck, La Fontaine, Hélène Boucher et Saint Honoré (173 K€), divers autres travaux dans les écoles (126 K€), travaux de remise à neuf du local technique de l'école Lamartine (27 K€), acquisition de tablettes numériques pour l'école Hélène Boucher (6 K€), acquisition de matériel informatique, de mobilier et de matériel divers dans les écoles (54 K€), équipement des restaurants scolaires (49 K€),
- les équipements culturels : acquisition d'instruments de musique (16 K€), de mobilier et matériel (9 K€) pour l'école de musique, de mobilier et matériel pour la bibliothèque (5 K€), de matériels de sonorisation et mobilier pour la salle du Trait d'Union (6 K€), d'une armoire froide ventilée pour la salle du Fort (4 K€), de

matériels, équipements, mobilier et logiciels pour la salle de spectacles et les studios d'enregistrement Allende (23 K€),

- les équipements sportifs : travaux de mise aux normes d'accessibilité AD'AP des salles de sports Montaigne et Concorde (86 K), autres travaux et matériels dans les salles de sports (70 K€), divers travaux et équipements pour la piscine (46 K€),
- les équipements jeunesse : divers matériels pour les centres de loisirs et animations jeunesse (5 K€),
- les équipements petite enfance : mobilier et matériel pour les lieux d'accueil (maison de la petite enfance, crèche, halte-garderie, RAM) pour un total de 14 K€, travaux de vérification/mesures d'air intérieur à la Maison de la Petite Enfance (2 K€),
- les travaux de mise aux normes d'accessibilité AD'AP de l'accueil de jour Les Charmilles (6 K€),
- les travaux d'entretien et d'amélioration divers : réseau d'éclairage public (notamment les rues Marcel Pinchon Général De Gaulle) pour un montant total de 95 K€, voirie communale (36 K€), plantations (34 K€), portes vélos (7 K€), acquisition de matériels et outillages (62 K€) et d'un tracteur (26 K€) pour le service des espaces verts,
- les travaux de végétalisation des façades (21 K€),
- des travaux d'aménagement de la Plaine du Fort (3 K€), du bassin Allende (3 K€), la réfection d'un mur mitoyen entre les rues Monod et De Gaulle (11 K€), et la pose d'un dispositif anti-pigeons à la Galerie Europe (2 K€),
- le versement de subventions pour l'amélioration énergétique de l'habitat (6 K€).

Enfin, les restes à réaliser pour les opérations d'investissement 2019, à reporter au budget 2020, s'élèvent à **575 850,61 €** (opérations effectuées en 2019 mais dont la facturation interviendra en 2020 ou opérations d'exercices antérieurs non achevées administrativement). Ils concernent principalement les travaux de :

- rénovation de l'école Montaigne,
- création d'une nouvelle crèche municipale dans la Galerie Europe,
- aménagement d'un skate park,
- construction du restaurant scolaire Jean Zay,
- équipement d'un self-service au restaurant scolaire Guynemer,
- valorisation des transformateurs.

Le solde des marchés de travaux de construction de la salle de spectacles Allende est à nouveau reporté pour un montant de 170 K€ (réserves non levées pour le lot chauffage-ventilation).

## **B. Les recettes**

Près de 60% des recettes d'investissement 2019 correspondent aux montants récupérés au titre du Fonds de Compensation sur la TVA (FCTVA).

Le niveau des dépenses réalisées en 2018 a permis l'encaissement du FCTVA pour un montant de 1,15 M€ (799 K€ en 2018), avec réintégration du solde des travaux menées sous mandat de la SEM « Ville Renouvelée ».

Un recours gracieux a par ailleurs été engagé suite à l'attribution du montant de FCTVA 2018 pour les dépenses d'équipement réalisées en 2017 et a permis d'encaisser un complément de remboursement de 3 K€.

Plusieurs soldes de subventions ont été encaissés en 2019 pour des opérations réalisées sur des exercices antérieurs :

- ANRU1 pour la restructuration du rez-de-chaussée de la Galerie Europe (136 K€)
- MEL pour la participation aux travaux de requalification de la cité Houze (21 K€),
- FIPD et DSIL pour l'installation de portiers vidéo dans les écoles (25 K€),

Les autres recettes d'investissement correspondent enfin :

- au 2<sup>ème</sup> acompte du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité Ad'Ap des bâtiments publics (43 K€),
- au 1<sup>er</sup> acompte de DSIL (151 K€) et au 2<sup>ème</sup> acompte du Fonds de Concours MEL pour la rénovation de l'école élémentaire Montaigne (285 K€),
- au remboursement de la ligne de trésorerie 2018 par ADÉLIE (60 K€),
- à l'enregistrement de la quatrième annuité de remboursement de créance pour la cession du réseau câblé à SFR (58,6 K€),
- au reversement de la redevance R2 pour les travaux de rénovation de l'éclairage public réalisés en N-2 soit en 2017 (15 K€),
- au reversement par la MEL de la taxe d'aménagement (12 K€).

## C. Le bilan de la section d'investissement

Compte tenu des résultats définitifs, le bilan de la section d'investissement 2019 peut être résumé de la manière suivante :

### BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
<b>Opérations d'investissement</b>	<b>9 831 411,09</b>	<b>798 804,44</b>
<i>Dont Programme de Rénovation Urbaine</i>	<i>1 919 363,60</i>	<i>155 634,00</i>
<i>Dont Programme d'équipement</i>	<i>6 618 793,02</i>	<i>579 411,90</i>
<i>Dont Programme de maintenance</i>	<i>1 293 254,47</i>	<i>63 758,54</i>
<b>Recettes non affectées (FCTVA, TA...)</b>		<b>1 179 174,08</b>
<b>Sous-total investissement 2019</b>	<b>9 831 411,09</b>	<b>1 977 978,52</b>
<b>Besoin (-) de financement 2019</b>		<b>-7 853 432,57</b>

Les opérations de dépenses et de recettes d'investissement font apparaître un besoin de financement 2019 consolidé à hauteur de **7,85 M€**.

## III. BILAN GLOBAL 2019

En ce qui concerne les opérations réelles, la section d'investissement présente un solde déficitaire de 7 853 432,57 € et la section de fonctionnement un solde excédentaire de 5 377 171,19 €. Par conséquent, l'exercice 2019 repris de manière isolée présente un **solde déficitaire de 2 476 261,38 €** (hors restes à réaliser en investissement).

Avec intégration de l'excédent de fonctionnement capitalisé en section d'investissement en 2019 et des résultats cumulés des exercices antérieurs, dont la reprise des résultats du syndicat intercommunal des gens du voyages, le résultat disponible pour financer les opérations du Budget Primitif 2020 et des années suivantes présente un **solde excédentaire de 6 098 596,46 €** (5 522 745,85 € en intégrant les restes à réaliser 2019).

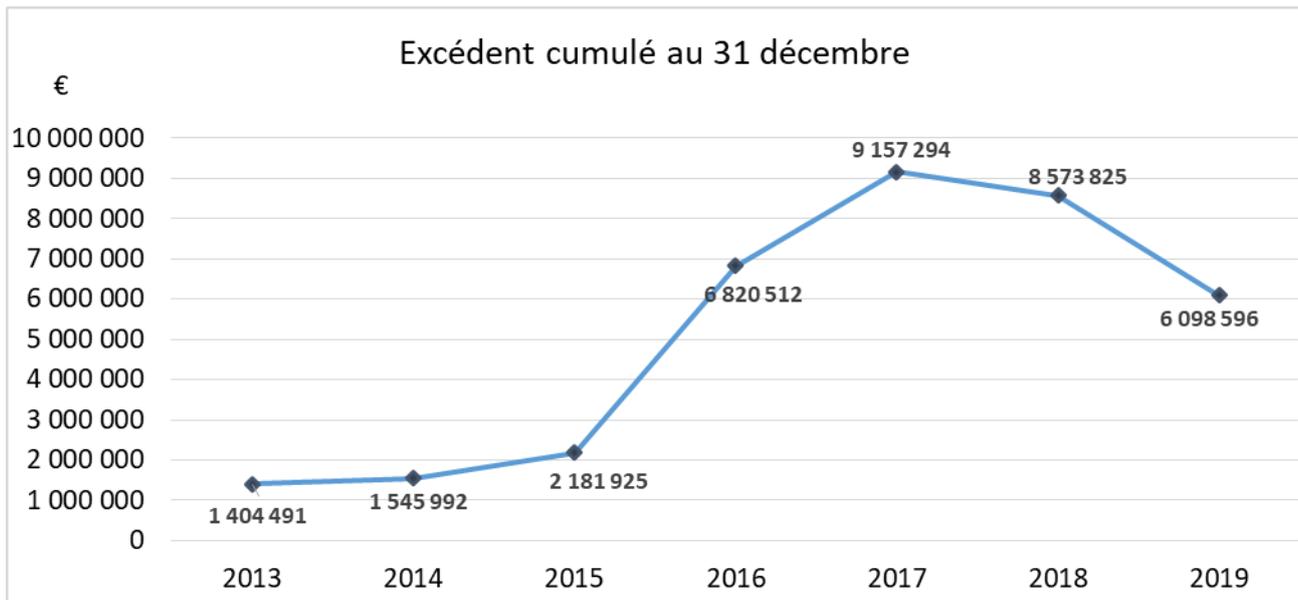
### BILAN GLOBAL

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Mandats émis	20 829 778,16	9 831 411,09	30 661 189,25
Titres émis	26 206 949,35	1 977 978,52	28 184 927,87
<i>Sous total opérations réelles</i>	<i>5 377 171,19</i>	<i>-7 853 432,57</i>	<i>-2 476 261,38</i>
<i>Sous total opérations d'ordre</i>	<i>-689 490,49</i>	<i>689 490,49</i>	<i>0,00</i>
<b>Résultat de l'exercice isolé</b>	<b>4 687 680,70</b>	<b>-7 163 942,08</b>	<b>-2 476 261,38</b>
Excédent de fonctionnement capitalisé		3 743 163,04	3 743 163,04
Résultat antérieur reporté	7 778 793,54	-2 948 131,74	4 830 661,80
Reprise résultats SI gens du voyage	1 033,00		1 033,00
<b>Résultat cumulé</b>	<b>12 467 507,24</b>	<b>-6 368 910,78</b>	<b>6 098 596,46</b>

L'évolution de l'épargne cumulée par la Ville sur la période 2014-2019 traduit les incidences des projets engagés par l'équipe municipale durant le mandat :

### RESULTATS CUMULES 2014-2019

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Résultats annuels		+ 141 500,60	+ 635 933,47	+ 4 616 271,64	+ 2 336 781,95	-614 699,00	-2 476 261,38
Reprise résultats régie Mons				+ 22 315,49			
Reprise résultats régie du Service d'Animation Municipal						+ 31 229,52	
Reprise résultats SI gens du voyage							+ 1 033,00
<b>Excédent cumulé au 31/12</b>	<b>1 404 491,17</b>	<b>1 545 991,77</b>	<b>2 181 925,24</b>	<b>6 820 512,37</b>	<b>9 157 294,32</b>	<b>8 573 824,84</b>	<b>6 098 596,46</b>



# PARTIE 2 – BUDGET ANNEXE

---

Le budget annexe est consacré aux dépenses et recettes relatives à la gestion du patrimoine locatif de la Ville : garages, restaurant du Fort, cellules commerciales de la Galerie Europe, de la place Vauban, de la rue de Verdun et de l'immeuble situé au 134 rue du Général De Gaulle (ex-CIC).

La location des garages ainsi que la location des locaux aménagés à caractère professionnel sont assujetties de plein droit à la TVA. La Ville a également exercé un droit d'option pour l'assujettissement à la TVA de la location des locaux professionnels/commerciaux non aménagés.

Les loyers perçus par la Ville sont principalement destinés au financement des charges de copropriété, des taxes foncières et aux travaux d'entretien et d'amélioration de ces équipements.

## I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **95 202,01 €** en 2019 soit une diminution de 33,44 % par rapport à 2018, et les recettes réelles de fonctionnement 2019 s'élèvent à **173 284,84 €** soit une diminution de 28,05 % par rapport à 2018.

### A. Les dépenses

L'année 2019 a été marquée, pour la deuxième année consécutive et conformément aux prévisions budgétaires, par une forte diminution des charges imputées sur le budget annexe.

Les dépenses ont en effet diminué compte tenu du transfert des charges de fonctionnement (fluides, nettoyage...) des salles municipales sur le budget principal de la Ville mais aussi des charges de copropriété et taxes foncières des cellules non commerciales de la Galerie Europe. La totalité des charges de copropriété imputées sur le budget annexe s'élève ainsi à 67 K€ en 2019, soit -22,67 % par rapport à 2018.

Pour mémoire, une dépense exceptionnelle de 25 K€ avait par ailleurs été réalisée en 2018 pour des créances de 2014 à 2017 « admises en non-valeur » et « éteintes ». Ces créances correspondaient principalement aux loyers de l'ex restaurant du Fort.

## EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Intitulé	CA 2018 (€)	CA 2019 (€)	Evol. CA19/CA18 (%)
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES	22 234,75	811,72	-96,35%
6063	FOURNITURE D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	905,30	650,51	-28,14%
614	CHARGES LOCATIVES ET DE CO PROPRIETE	86 348,23	66 769,40	-22,67%
61521	ENTRETIEN ET REPARATION SUR BATIMENTS PUBLICS	0,00	534,12	
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	458,33	0,00	
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	46,11	0,00	
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	1 146,38	0,00	
63512	TAXES FONCIERES	31 605,93	26 244,84	-16,96%
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>142 745,03</b>	<b>95 010,59</b>	<b>-33,44%</b>
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	633,91	22,09	
6542	CREANCES ETEINTES	23 648,55	167,22	
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	3,00	2,11	
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>24 285,46</b>	<b>191,42</b>	<b>-99,21%</b>
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	183,39	0,00	
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>183,39</b>	<b>0,00</b>	<b>-100,00%</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>167 213,88</b>	<b>95 202,01</b>	<b>-43,07%</b>
<b>002</b>	<b>Déficit de fonctionnement reporté</b>	<b>47 351,58</b>	<b>0,00</b>	
<b>042</b>	<b>Transferts entre sections (amortissements)</b>	<b>18 231,00</b>	<b>21 826,95</b>	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>232 796,46</b>	<b>117 028,96</b>	

## B. Les recettes

La diminution de la subvention d'équilibre versée depuis le budget principal de la Ville (-40 K€ par rapport à 2018) est principalement à l'origine de la baisse globale des recettes de fonctionnement. Une recette exceptionnelle de 54 K€ avait par ailleurs été réalisée en 2018 pour des régularisations de charges de copropriété de la Galerie Europe au titre des lots supprimés suite aux travaux de restructuration de la résidence.

En neutralisant la subvention d'équilibre du budget principal et cette recette exceptionnelle 2018, les recettes « d'exploitation » augmentent en réalité de 22% en 2019.

Le produit total des loyers a augmenté 14,10% avec la location du restaurant du Fort en année pleine et d'une cellule commerciale de la Galerie Europe à compter de juillet 2019. Les produits divers de gestion courante ont quant à eux augmenté compte tenu de la refacturation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au restaurant du Fort.

## EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Intitulé	CA 2018 (€)	CA 2019 (€)	Evol. CA19/CA18 (%)
7083	LOCATIONS DIVERSES	114 753,56	130 931,86	14,10%
<b>70</b>	<b>VENTES DE PRODUITS FABRIQUES ET PRESTATIONS DE SERVICES</b>	<b>114 753,56</b>	<b>130 931,86</b>	<b>14,10%</b>
74	SUBVENTION BUDGET PRINCIPAL	70 000,00	30 000,00	-57,14%
<b>74</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>70 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>-57,14%</b>
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	2 508,27	10 885,80	334,00%
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>2 508,27</b>	<b>10 885,80</b>	<b>334,00%</b>
7714	RECOUVREMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	0,00	578,40	
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	53 587,90	0,00	
773	MANDATS ANNULES	0,00	599,00	
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	289,78	
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>53 587,90</b>	<b>1 467,18</b>	<b>-97,26%</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>240 849,73</b>	<b>173 284,84</b>	<b>-28,05%</b>
<b>002</b>	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>8 053,27</b>	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>240 849,73</b>	<b>181 338,11</b>	

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement 2019 s'élèvent à 20 379,85 €. Elles concernent :

- les travaux de rénovation d'une cellule commerciale de la Galerie Europe ayant permis sa location à un professionnel en juillet 2019 (20 K€),
- le remboursement de cautions pour la location de garages et d'une cellule commerciale (0,5 K€).

Les restes à réaliser pour les opérations d'investissement 2019, à reporter au budget 2020, s'élèvent à 3 952,18 €.

Les recettes réelles d'investissement 2019 (4 K€) concernent quant à elles exclusivement l'enregistrement des cautions et des dépôts de garantie préalables à l'occupation de garages et de cellules commerciales.

## III. BILAN GLOBAL 2019

En ce qui concerne les opérations réelles, la section de fonctionnement présente un solde excédentaire de 78 082,83 € et la section d'investissement un solde déficitaire de 16 477,91 €. Par conséquent, l'exercice 2019 repris de manière isolée présente **un solde excédentaire de 61 604,92 €**.

En reprenant les résultats antérieurs cumulés (188 836,17 € au total), le résultat cumulé de l'exercice 2019 présente donc un **solde final excédentaire de 250 441,09 €** (246 488,91 € en intégrant les restes à réaliser 2019).

## BILAN GLOBAL 2019

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Mandats émis	95 202,01	20 379,85	115 581,86
Titres émis	173 284,84	3 901,94	177 186,78
<i>Sous total opérations réelles</i>	<i>78 082,83</i>	<i>-16 477,91</i>	<i>61 604,92</i>
<i>Sous total opérations d'ordre</i>	<i>-21 826,95</i>	<i>21 826,95</i>	<i>0,00</i>
<b>Résultat de l'exercice isolé</b>	<b>56 255,88</b>	<b>5 349,04</b>	<b>61 604,92</b>
Résultat antérieur reporté	8 053,27	180 782,90	188 836,17
<b>Résultat cumulé</b>	<b>64 309,15</b>	<b>186 131,94</b>	<b>250 441,09</b>